



Juge des affaires familiales

Par **miguyrene**, le **15/05/2009** à **19:34**

Bonjour,j'ai une fille de 9ans,je suis séparée de son papa,depuis 1an,je suis paxé avec le papa de mon petit garçon de 9 mois;rien ne va plus hélas!je veux partir.mais,nous avons un pret immobilier depuis 1an sur 30ans,aucun de nous deux ne peut garder la maison mon compagon me menace de garder son fils
nous sommes en cnflit pour la separation
je ne sais que faire,et je ne peux pas financièrement consulter un avocat
parmi, tous ces problèmes,auriez-vous quelques conseils
avec mes remerciements anticipés
mireille

Par **toutous**, le **15/05/2009** à **21:58**

vous pouvez allez voir un avocat et demander l'aide judiciaire en attendant pourquoi ne pas voir le J.A.F qui prendra une décicion pour vote fils mais rassurez vous bien souvent c'est la maman qui a la garde des enfants n'avez vous personne qui puisse vous aider a franchir le pas et a prendre une décicion pour être heureuse avec vos enfants soyez courageuse et bonne chance

Par **Marion2**, le **15/05/2009** à **22:14**

Bonsoir miguyrene,

Vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.

Vous expliquez dans votre courrier votre situation.

Envoyez ce courrier rapidement.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Bon courage.

Par **Marion2**, le **15/05/2009** à **22:16**

Bonsoir toutous,

L'aide Juridictionnelle dépend des revenus. Effectivement, si miguyrene, a de faibles revenus, elle peut retirer un dossier de demande d'AJ au greffe du TGI.

Mais dans la mesure où un avocat n'est pas nécessaire , miguyrene a tout intérêt (gain de temps) à saisir directement le JAF.

Cordialement.

Par **miguyrene**, le **16/05/2009** à **16:57**

bonjour et merci laure et toutous

vous me faites avancer.

miguyrene